



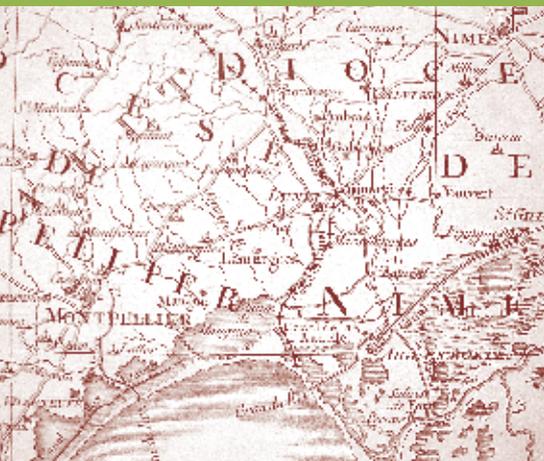
**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**
Etablissement Public Territorial de Bassin



ETUDE HISTORIQUE



**Un éclairage
sur l'histoire
de l'aménagement
de la basse vallée
du Vidourle**



SYNTHÈSE
Commanditaire : SIAV
Auteur : Denis Cœur



Par délibération du 29 juin 2005, sous la **Présidence de Claude Barral** et **Vice-présidence de Christian Valette**, le SIAV a décidé, dans le cadre du Plan Vidourle, d'appuyer la démarche technique dite "Villetelle la Mer" par une recherche à caractère documentaire sur l'histoire des aménagements, notamment les digues du Vidourle mais aussi les aménagements en lit majeur.

Cette recherche vise à préciser les conditions dans lesquelles les ouvrages ont été créés, leurs maîtres d'ouvrage, les conditions de financement, les conditions juridiques (servitudes, droits de propriété) en vue d'une clarification du statut et de l'histoire des digues du Vidourle d'une part et de tous les aménagements structurés réalisés dans le lit majeur, d'autre part.

L'objectif de cette étude est d'aboutir à une vision la plus complète possible dans un document unique, de l'histoire riche et complexe de la mise en valeur de la basse vallée du Vidourle, comprise entre l'autoroute et la mer, l'étang de l'Or et la Petite Camargue.

Période historique étudiée : Fin du XVIII^{ème} siècle à aujourd'hui.

Le temps long de l'aménagement

UNE ÉTUDE HISTORIQUE SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BASSE VALLÉE DU VIDOURLE

En engageant une étude historique sur la basse vallée du Vidourle, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) a d'abord voulu mettre en perspective les débats actuels et les projets à venir. Certes, les crues destructrices du Vidourle ont toujours existé, les « vidourlades » font partie de notre histoire, mais la manière dont les

hommes s'en sont accommodés a évolué. L'analyse historique permet de mettre en lumière les contextes naturels et humains qui, à un moment donné, ont abouti à telle situation ou à tel aménagement. Et aujourd'hui, même si les enjeux ont changé, le territoire de la basse vallée du Vidourle porte toujours en lui l'héritage de ces engagements passés avec ou contre les eaux.



10 GRANDES CRUES DU VIDOURLE DEPUIS 1700

3

Date	Description sommaire (extrait de la BD DDE30)
1723 (1 ^{er} -3 octobre)	A Quissac, selon les sources, les eaux atteignent entre 7,30m et 8,50m. Le pont est emporté. De nombreux moulins sont détruits tout au long de la rivière. A Sommières, place J. Jaurès, elle atteint 3m et inonde le premier étage des maisons du faubourg. Les deux ponts sont détruits. On dénombre au moins 16 morts le long du Vidourle.
1745 (18-19 novembre)	A Sommières, les eaux s'élèvent à plus de 8m au-dessus des basses eaux, et 6,50m au-dessus du couronnement de la chaussée du moulin de Garanel. Le second étage est atteint dans certaines maisons de la basse ville. Importants dégâts à Lunel, Junas (Gavernes), Aubais, Gallargues, Marsillargues, Aimargues, Le Cailar et Saint-Laurent-d'Aigouze.
1812 (6 octobre)	A Quissac, les eaux atteignent ou dépassent les 6 mètres selon les auteurs. A Lunel et Sommières les ponts sont submergés, et dans cette dernière de nombreuses maisons sont inondées jusqu'au 1 ^{er} étage. Terres inondées à Aimargues, Le Cailar, Gallargues.
1857 (10-11 septembre)	Inondations importantes dans toute la région cévenole. A Sommières (1,50m sur la place de la Halle), à Saint-Laurent-d'Aigouze, la crue du Vidourle survient le 10 à 2h. Dégâts agricoles considérables (vignes) à Salinelles. On notera sur tous les cours d'eau d'importantes quantités de bois flottants, abattus par la tempête précédent la crue.
1858 (17 septembre)	A Sommières, le Vidourle déborde le 17 à 11h alors qu'il n'avait pas plu et que le temps était ensoleillé. Il atteint 7,40m à Quissac, 7m à Sommières (la ville est inondée en moins d'une demi-heure) et 6,50m au pont de Lunel. Inondations dans les communes de Gallargues (chaussée de la N113 emportée sur 2km), Aimargues (murs de clôture des vignes détruits), Saint-Laurent-d'Aigouze, Marsillargues (rupture de la digue sur une trentaine de mètres), Le Cailar.
1890 (20-22 septembre)	Inondations importantes dans toute la région cévenole avec des cumuls de pluie extraordinaires. Crue moyenne sur le Vidourle. A Sommières, débordement le 21 à 9h puis décrue rapide à partir de 16h, inondation des rues basses.
1907 (26-28 septembre)	Inondations importantes dans toute la région cévenole. Deux crues successives du Vidourle. 1 ^{ère} crue : 5,10m à Quissac le 26 à 1h10 et 5,90m à Sommières le 26 à 11h. 2 ^{de} crue : 4,85m à Quissac le 27 à 19h et 7m à Sommières le 27 à 23h. Basse plaine viticole submergée de Gallargues à la mer.
1933 (26-27 septembre)	Inondations importantes dans toute la région. Le 27, le Vidourle atteint 9m à Sauve (1800m ³ /s), 7m ou 8m à Quissac, 6,60m ou 7,70m à Sommières (1300m ³ /s). Dans cette dernière ville l'eau est au 1 ^{er} étage des maisons et à 4m place du Marché. Importants dommages aux infrastructures, maisons, biens, terres : Aigues-Mortes (passerelle emportée), Aimargues (affaissement de la voie ferrée dans la gare sur 30m), Gallargues-le-Montueux (digue rive gauche crevée à l'amont du pont de Lunel), Marsillargues, (digues crevées à l'aval de la localité), Quissac (parapets du pont emporté, 400 maisons sur 500 inondées), Sommières (les 4/5 ^e des maisons submergées, bâtiments effondrés, 220 têtes de bétail noyées), etc.
1958 (30 septembre 4 octobre)	Inondations importantes dans toute la région cévenole. Importants cumuls de pluie (cf. Cros, le 30 septembre : 220mm entre 14h et 18h). Phénomène plus important sur le Vidourle le 4 octobre, avec une montée très rapide des eaux : 7m à Quissac, 7,70m à Sommières à l'ancienne échelle (6,75m au limnigraphe EDF = 1 300 m ³ /s). Le niveau de l'eau dans la ville est supérieur de 15cm à celui du 27/9/1933. Crue égale ou légèrement inférieure à celle d'octobre 1723.
2002 (8-9 septembre)	Inondations importantes dans toute la région cévenole avec des cumuls de pluie extraordinaires (entre 200 et 600 mm sur le bassin versant du Vidourle en deux jours). L'eau atteint 7,50m à l'échelle de Sommières pour un débit de 2 300 m ³ /s. Plusieurs mètres d'eau dans les habitations (2/4m) des rues basses. Toutes les communes sont gravement atteintes (infrastructures, habitat, commerce).

Le temps long de l'aménagement

UN ESPACE DE CONQUÊTE ET D'INCERTITUDE OÙ LES COMMUNAUTÉS D'HABITANTS ONT JOUÉ UN RÔLE IMPORTANT DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

Si l'on doit retenir un trait caractéristique de l'histoire de l'aménagement du bas Vidourle, c'est bien celui d'un espace de conquête et d'incertitude. Espace marqué au fil des siècles à la fois par des avancées et des reculs territoriaux résultat des rapports complexes entretenus entre, d'un côté, un littoral lagunaire sans cesse en train de se retravailler à partir notamment des apports hydrauliques et alluvionnaires du Vidourle, et, de l'autre, les différentes formes

d'occupations et d'interventions humaines où, dès le XIII^e siècle, les communautés prennent une part active. Cette conquête prend plusieurs formes : physique et technique (endiguements, drainages, atterrissements, etc.), juridique (légitimités d'intervention ou de propriété sur un territoire), économique et sociale à travers la mise en valeur et l'exploitation d'un espace ressource (marais, agriculture, élevage, sel, tourisme).

CHRONIQUE DES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU BAS VIDOURLE DEPUIS LE MOYEN AGE

- **X^e-XII^e s.** Première restauration agricole autour de l'abbaye de Psalmody, premiers grands endiguements du Vidourle. Etablissement de nouveaux bourgs : Vauvert, Le Cailar, St-Laurent-d'Aigouze, Aimargues, Marsillargues.
- **XIII^e-XIV^e s.** Creusement du canal de la Radelle (navigation d'Aigues-Mortes à la mer). Premières autorisations données à Lunel d'établir une roubine pour faciliter le transport du sel et établissement de digues contre le Vidourle. De même, premières digues sur Gallargues. Premiers grands projets communs d'entretien des lits du Vidourle. Rappel des devoirs des communautés en la matière par le roi Philippe IV le Bel (premières digues entre Gallargues et Marsillargues).
- **XV^e-XVI^e s.** Implication régulière des communautés dans l'entretien des ouvrages du Vidourle (cf. existence d'un « capitaine des levées » sur Gallargues). François 1^{er} ordonne le détournement dans la mer du bras du Rhône qui venait se jeter jusque là dans le secteur du Grau du Roi. Formation de l'étang du Repausset. Accord entre les communautés de Gallargues, d'Aimargues et Le Cailar pour la répartition de la prise en charge des ouvrages contre le Vidourle.

- **XVII^e s.** Etablissement du canal St-Roman en vue d'atterrir les marais de Marsillargues. Plusieurs projets d'assainissement des marais du bas Languedoc (Brun, Poulet) : opposition des communautés pour qui les marais constituent une part essentielle de leur économie (pêche, chasse, pâture, commerce des joncs). A la fin du siècle, elles s'opposent également au projet défendu par le marquis de Calvisson de canal entre le Vidourle et l'étang de Mauguio via le canal de Lunel.
- **1700-1750** Le projet d'assainissement des marais par le Maréchal de Noailles (dont canal de navigation Rhône à Sète) n'aboutit pas. Le canal de Lunel est rallongé, un port est créé en ville. Travaux d'ouverture du Grau du Roi (1727-28). Plusieurs crues destructrices relancent les débats (1723, 1741, 1745). Le projet de canal et d'assainissement est finalement repris par les Etats du Languedoc (1746).
- **1750-1800** Crue destructrice de 1754. Gallargues ne veut plus entretenir ses digues. On reconnaît la fonction des crues pour l'assainissement des marais (rôle des « martelières »). On fixe par des seuils en dur les brèches formées lors de la crue (1764, origine des déversoirs de Pitot).



Le temps long de l'aménagement

Creusement de la première section du canal du Rhône à Sète (1773-1805, Rhône / Aigues-Mortes). Détournement du Vistre en ligne droite à l'aval du Cailar. Les communautés n'assurent plus correctement l'entretien des ouvrages le long du Vidourle : plainte des exploitants du sel, rappel à l'ordre par les Etats du Languedoc.

■ **1800-1850** Nouveau traité de concession du canal du Rhône à Sète (1801) à la Compagnie du Canal de Beaucaire. Ouvrage réalisé de 1801 à 1811 entre Aigues-Mortes et Sète, avec jonction au canal de Lunel. Les dessèchements associés ne seront jamais achevés. Tracé de la RN 113. Nouveau tracé du Vidourle depuis Terre de Port vers l'étang du Repausset (installation des « Portes du Vidourle »).

■ **1850-1900** Tracé des principales lignes de chemin de fer : Montpellier-Nîmes, Lunel-Arles, Lunel-Aigues-Mortes (viaduc de Gallargues). Le suivi des ouvrages du Vidourle est assuré par l'administration des Ponts et Chaussées (1858, arrêté du 3 mai 1877).

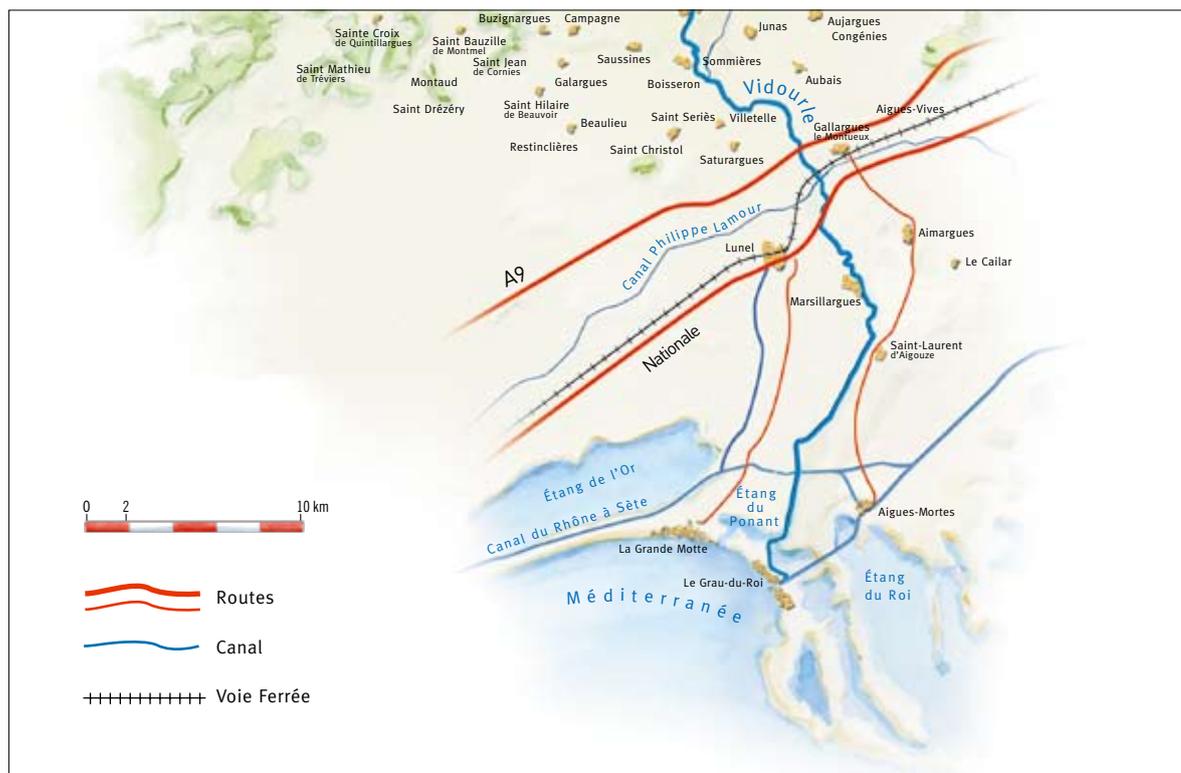
■ **1900-1950** - Crues de 1907 et 1933
Travaux du Vidourle : difficultés de la mise en place d'un syndicat de communes ; résistance de Gallargues et des riverains (1907, 1930).

■ **1950-2000** - Association Syndicale pour la valorisation des marais de Marsillargues (1955)
Crue de 1958 - Construction de trois barrages écrêteurs : Ceyrac (1968), La Rouvière (1971), Conqueyrac (1982) - Aménagements du front de mer à partir des années 1960 : mission Racine, station de la Grande Motte, route des plages. Tracé du canal BRL (Ph. Lamour) avec siphon de la Cubelle.

Tracé de l'autoroute A9. Creusement des étangs du Ponant et du Repausset donnant au Vidourle deux accès à la mer : grau des Abîmes, grau du Roi (avec recalibrage du lit entre Terre de Port et Ile de Montago).
Création du SIAV (juin 1989).

■ **2000-2007** - Digue Déversante de Lunel.
Crue de 2002. Plan Vidourle.

LA BASSE VALLÉE DU VIDOURLE



Les grandes infrastructures hydrauliques

DIGUES ET COURS D'EAU

Des ouvrages de défense contre les crues du Vidourle ont sans doute existé dès l'époque romaine dans le secteur d'Ambrussum. Mais le moment fondateur des premiers grands ouvrages d'endiguement se situe fin XIII^e-début du XIV^e s., avec une mobilisation concertée des communautés de Marsillargues, Gallargues, Aimargues, Le Cailar, St-Laurent d'Aigouze et Lunel, ainsi que de l'abbaye de Psalmody. Depuis cette époque, et un acte officiel du roi Philippe IV le Bel (1299), les communautés ont la responsabilité de l'entretien des ouvrages. Dans les siècles qui suivent, plusieurs textes vont confirmer cette obligation. On retiendra notamment un arrêt de décembre 1599 qui précise que lorsque l'inondation survenait en amont du pont de Lunel, Gallargues devait supporter 50 % des frais de réparation, l'autre moitié étant répartie pour 2/3 à Aimargues et 1/3 au Cailar.

A la fin du XVII^e siècle les communautés, Lunel en particulier, s'opposent au projet du marquis de Calvisson qui, pour améliorer l'écoulement du fleuve, propose de tracer un nouveau lit depuis le pont de Lunel jusqu'au canal du même nom permettant ainsi de rejoindre directement l'étang de Mauguio.

Les grandes inondations des années 1740-1750 relancent le débat sur l'endiguement. Gallargues défend l'option radicale d'arasement complet des ouvrages. Les ingénieurs et les Etats du Languedoc retiendront une idée novatrice pour l'époque à savoir la fixation de certaines brèches naturelles ouvertes dans les digues par la crue de novembre 1754.

« Nous avons été d'avis dans notre rapport du 12 octobre 1764 de laisser les brèches dont il s'agit ouvertes. Néanmoins comme les brèches pourraient s'élargir et s'approfondir, nous croyons qu'il sera bon d'y pratiquer certains ouvrages de maçonnerie et de paver en forme d'épanchoir au moyen desquels on sera assuré qu'il ne passera par ces brèches dans le temps des crues que la même quantité d'eau »¹. C'est l'origine des « déversoirs » maçonnés dont l'ingénieur Henry Pitot va contrôler la réalisation.

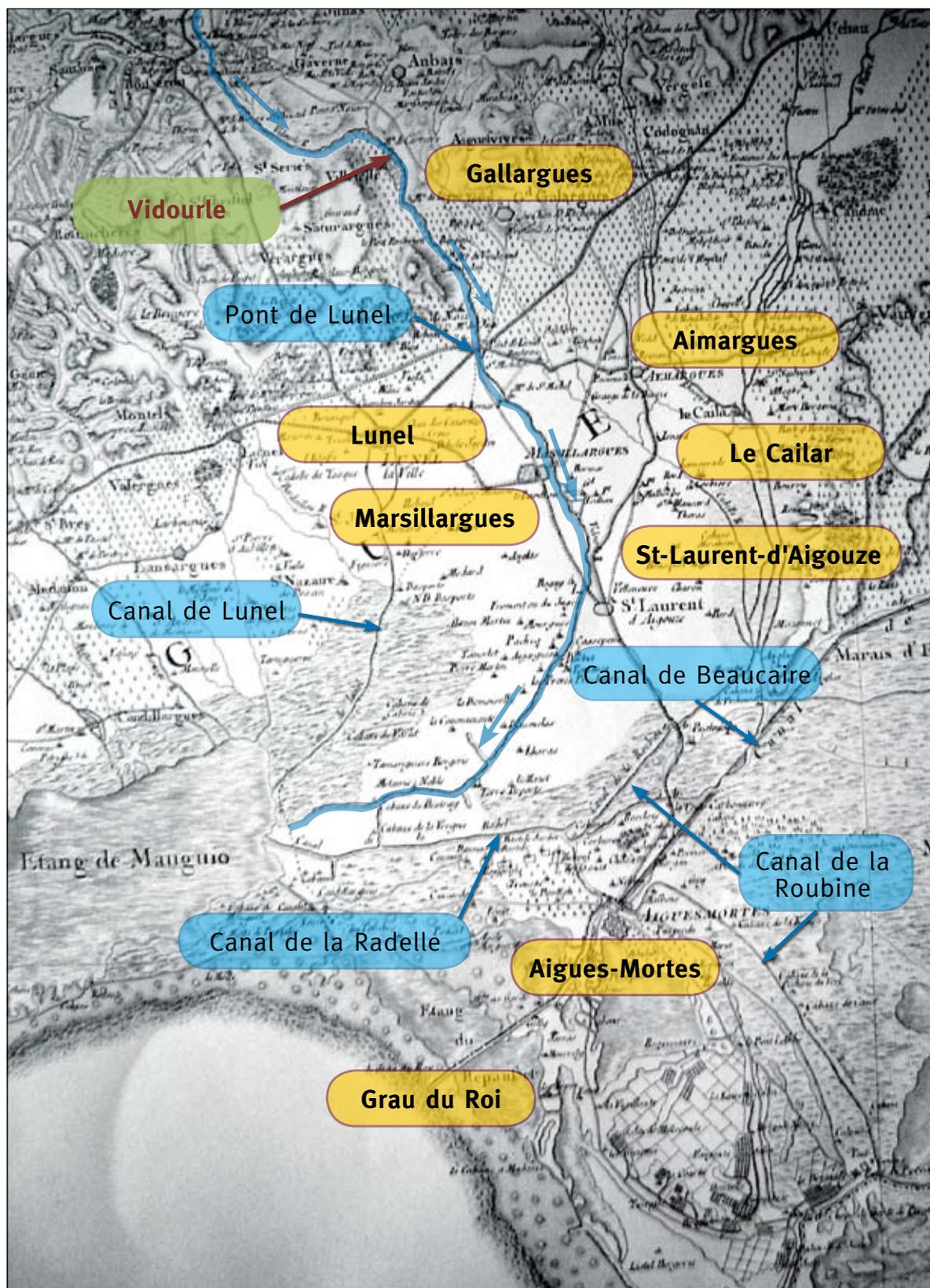
Le dernier grand aménagement sur le Vidourle lui-même est réalisé entre 1825 et 1828. Un nouveau lit rectiligne est tracé depuis la Grande Brèche de Terre de Port jusqu'à l'étang du Repausset, c'est-à-dire côté gardois. Des demi-écluses sont installées à cette occasion au croisement du canal du Rhône à Sète.



Les Portes du Vidourle

¹ Archives Départementales du Gard, C71 - Mémoire de Grangent, directeur des Travaux Publics de la province de Languedoc (16-17 mars 1767).

CARTE DE CASSINI : le Bas Vidourle vers 1780



Les grandes infrastructures hydrauliques

LES CANAUX DE NAVIGATION ET D'IRRIGATION

L'histoire des canaux de navigation dans le secteur du bas Vidourle débute dans la première moitié du XIII^e siècle avec l'établissement de la ville d'Aigues-Mortes et la décision royale de creuser le canal de la Radelle. A la même époque (1228) Lunel obtient l'autorisation d'établir une première roubine pour faciliter le transport du sel du bord de mer jusqu'à ses greniers. Le canal de Lunel va connaître plusieurs étapes de construction jusqu'aux derniers travaux importants réalisés entre 1718 et 1728 (établissement d'un port dans la ville-même) en attendant sa jonction avec le canal du Rhône à Sète en 1825. La concurrence avec le chemin de fer lui sera fatale. Les comblements successifs du port et du canal à proximité et dans la ville au cours des années 1940 à 1970 ne marquent toutefois pas la suppression complète de

l'ouvrage. Son alignement le long de la D61 continue de marquer le territoire depuis les faubourgs sud de Lunel jusqu'à l'étang de l'Or.

L'histoire de l'aménagement de la région du bas Vidourle après 1700 reste inséparable de la grande entreprise d'assainissement et de valorisation des zones marécageuses littorales associée au tracé du canal de navigation entre Beaucaire et Sète. Cet engagement technique entre dans une phase de réalisation effective à partir des années 1770-80 sous l'égide des Etats du Languedoc. Elle-même avait été précédée depuis la fin du XVI^e siècle par toute une série de projets jamais réalisés mais à l'origine de débats souvent houleux entre les autorités et les communautés d'habitants. Les controverses portèrent notamment sur le risque que feraient courir aux salins et aux

CANAL DU RHÔNE À SÈTE



terres les filtrations d'eau douce au travers des digues du canal. Argument on ne peut plus percutant pour le Roi quand on sait que le sel de Peccais rapportait plusieurs millions de livres par an au Trésor. Le lancement du projet définitif de canal du Rhône à Sète a lieu en 1773 et les travaux entre Aigues-Mortes et le Vistre engagés en 1777. A l'aval du Cailar, le Vistre est à cette occasion détourné en ligne droite vers le canal de la Radelle. Son entretien est laissé aux communes du Cailar et de St-Laurent-d'Aigouze. Le canal principal est complètement achevé en 1811 après la nouvelle concession accordée en 1801 à la Compagnie du Canal de Beaucaire.

Comme en d'autres régions, les marais et les étangs ont longtemps constitué ici des espaces relativement libres de droit,

et surtout des espaces aux ressources naturelles renouvelables, variées, assurant le fonctionnement d'une économie locale et la subsistance directe des habitants. On comprend mieux dans ces conditions que les communautés se soient longtemps opposées aux grands aménagements, ce d'autant plus que les objectifs sanitaires mis en avant par les promoteurs du canal restèrent un vœu pieux sur une bonne partie de la zone littorale.

Au début des années 1960, l'ouverture du canal BRL-Philippe Lamour marque une autre étape dans la maîtrise hydraulique, l'ouvrage assurant désormais entre le Rhône et la région de Montpellier un apport régulier d'eau douce pour la valorisation agricole ou l'approvisionnement des stations touristiques du littoral.

CANAL BAS RHÔNE LANGUEDOC - PHILIPPE LAMOUR



Et le Vidourle devint frontière

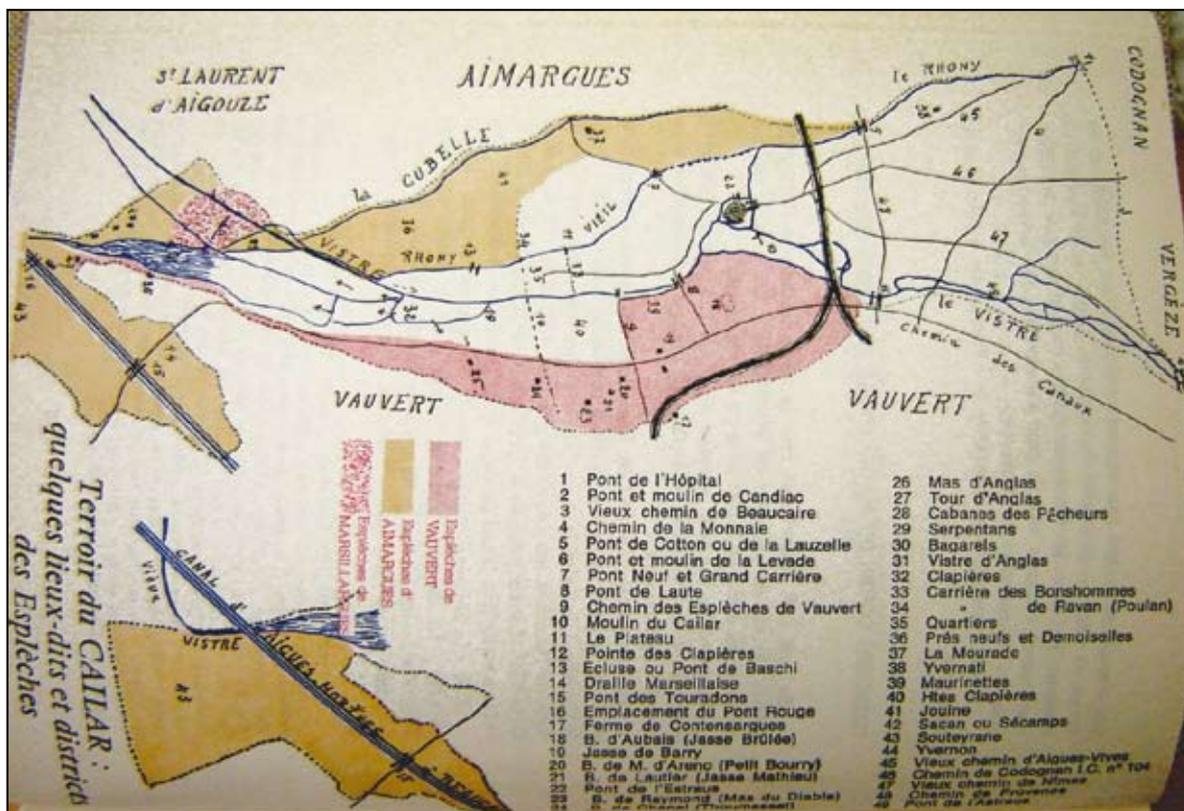
Jusqu'au XIX^e siècle, le territoire du bas Vidourle reste fortement marqué par la présence des marais autour desquels s'organise une grande partie de l'économie locale et où les usages l'emportent souvent sur le droit écrit (pâturage, pêche, roselière, bois, chasse, etc.). La notion de frontière n'échappe pas à ce contexte, et c'est finalement assez tardivement que le Vidourle est retenu pour servir de ligne séparative continue et officielle entre les territoires des communautés riveraines.

UNE FRONTIÈRE LONGTEMPS INCERTAINE

La pratique du droit d'esplèches conforte cette idée. Accordé à l'origine par le seigneur du lieu, il donnait aux communautés d'habitants la jouissance d'un certain nombre d'usages sur une ou plusieurs parties de territoires pouvant être situées à l'extérieur des limites administratives de leur propre communauté : faculté de faire du bois de chauffage ou de mener de petits troupeaux, d'y chasser, d'y récolter des chaumes... et cela jusqu'aux limites des propriétés connues.

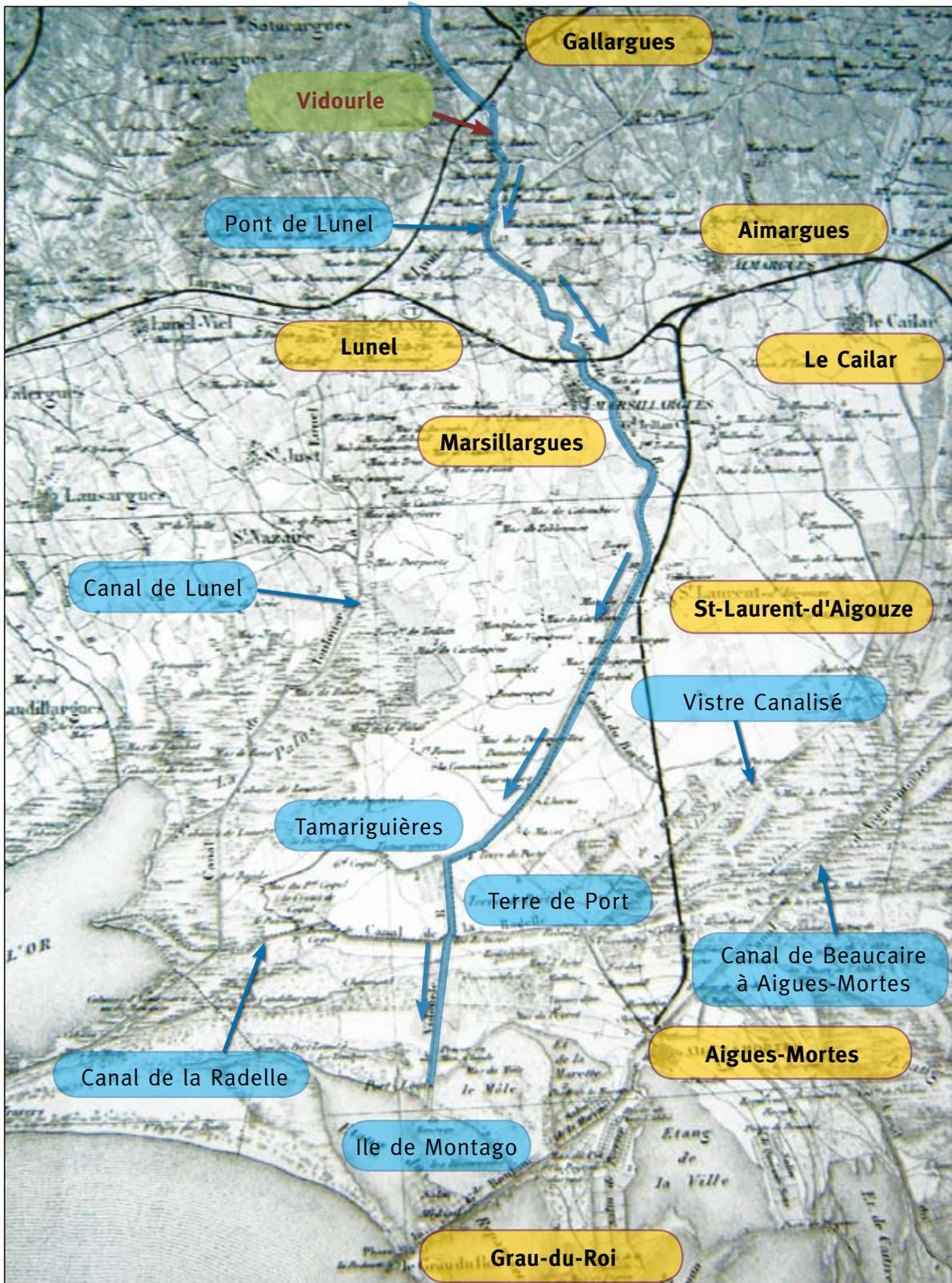
Le territoire de la communauté du Cailar par exemple comprenait les esplèches d'au moins trois communautés différentes, deux limitrophes, Vauvert et Aimargues, et une extérieure, Marsillargues ; ce qui impliquait le déplacement régulier par delà le Vidourle des hommes et femmes pour couper des roseaux, du bois, etc., ou mener les troupeaux. Dans la vie quotidienne et depuis au moins la fin du Moyen Age le Vidourle ne constituait donc pas une ligne séparative stricte.

LES ESPLÈCHES SUR LE CAILAR (In L. PASQUIER, 1981)





CARTE D'ETAT MAJOR : le Bas Vidourle vers 1880



Et le Vidourle devint frontière

LE VIDOURLE, LIMITE DÉPARTEMENTALE

En 1790, la création des départements de l'Hérault et du Gard fixe la limite interdépartementale le long du Vidourle. « *Que la ligne de démarcation avec le Département de Montpellier serait formée par la rivière du Vidourle, depuis son embouchure dans l'étang de Mauguio jusqu'à Sommières, en sorte que le département de Nîmes aurait Aigues-Mortes, St-Laurent-d'Aigouze, Le Caylar, Aymargues, Grand-Gallargues, Aigues-vives, Aubais (...) et leurs territoires. Le département de Montpellier aurait Marsillargues,*

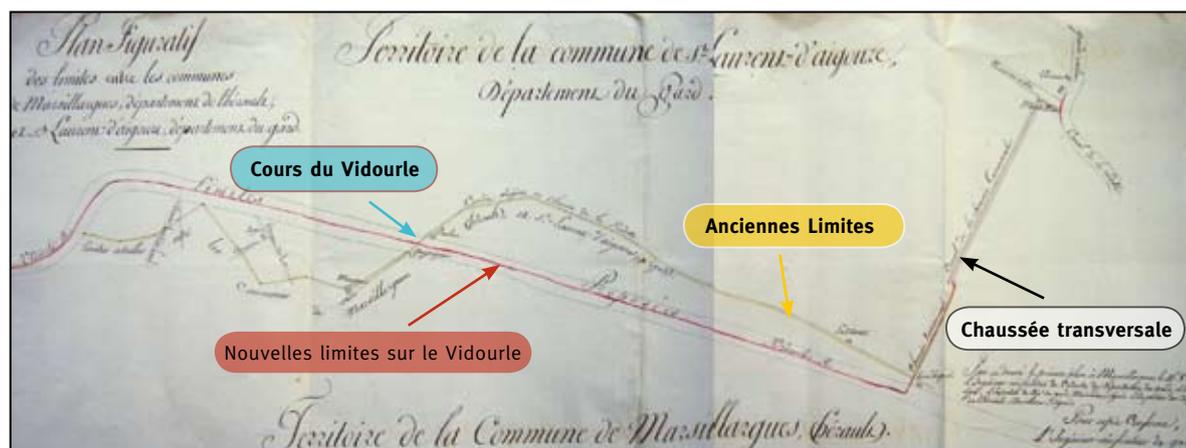
Saturargues, Villetel, le Petit Gallargues (...) et leurs territoires (...) ».²

Les nombreuses enclaves existantes de part et d'autre de la rivière vont peu à peu être réduites, notamment à l'occasion de la mise en place du cadastre « napoléonien » au cours de la première moitié du XIX^e siècle. C'est le cas, par exemple, en 1809-1810 entre St-Laurent-d'Aigouze et Marsillargues moyennant l'échange d'un certain nombre de terrains entre elles.

LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT en 1794 (Archives Départementales de l'Hérault)



LE TRACÉ DES LIMITES COMMUNALES ENTRE MARSILLARGUES ET SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE en 1809 (Archives Départementales du Gard)



² Archives Départementales du Gard, C71 - Mémoire de Grangent, directeur des Travaux Publics de la province de Languedoc (16-17 mars 1767), L 363 - PV des opérations des députés de la sénéchaussée de Nîmes... sur la nouvelle division du royaume (24 février 1790).

L'inondation entre bienfait et catastrophe

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle au moins, l'inondation n'est pas synonyme de catastrophe absolue. Pendant très longtemps en effet, même si elles causèrent ponctuellement des dégâts importants aux infrastructures ou aux récoltes, les inondations du Vidourle ont aussi été une alliée essentielle pour l'assainissement et la valorisation des zones marécageuses. On aménage pour cela le cours du fleuve afin de tirer le meilleur parti des sédiments apportés par les crues.

DU BON USAGE DES BRÈCHES

Du côté des ingénieurs, pendant longtemps le moyen le plus efficace d'évacuer les sédiments qui encombrant le lit du fleuve a consisté à pratiquer ou maintenir des brèches dans les berges « (...) attendu que rien ne peut mieux contribuer à un prompt écoulement des eaux du Vidourle que de leur faciliter un libre cours à son embouchure par les différentes ouvertures ou saignées que l'on pourra pratiquer à travers les chaussées et aux endroits les plus convenables ».³

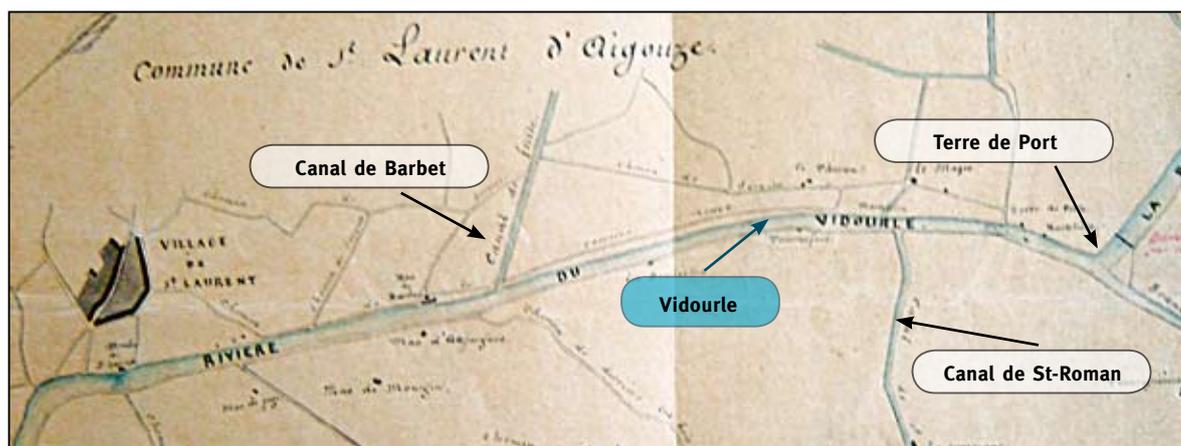
Ce principe est à l'origine sur Gallargues des déversoirs de l'ingénieur Pitot au XVIII^e siècle.

Le cas de la brèche de St-Roman rive droite, établie après une importante crue au début du XVII^e siècle, maintenue depuis lors et à laquelle va être adjoint un canal, montre bien que, jusque dans la première moitié du XIX^e siècle, le renvoi des eaux de crue côté gardois n'a rien de systématique. Les eaux « (...) déposèrent un limon formidable qui rendit les pâturages beaucoup plus abondants et mieux fournis ;

que la communauté de Marsillargues voulant continuer de porter dans le marais les principes de bonification que la nature elle-même venait de lui indiquer, résolut d'entretenir ladite ouverture pour faire constamment dériver les eaux du Vidourle dans les marais dont il s'agit (...) ».⁴

Mais les communautés gardoises avaient elles aussi un intérêt à recevoir ces eaux, comme le rappelle par exemple l'entreprise d'assainissement des marais de St-Laurent-d'Aigouze au XVIII^e siècle. A la fin des années 1770, une prise d'eau appelée canal de Barbet est ouverte rive gauche du Vidourle. Tout un dispositif de chaussées ceinturant les parcelles (levadons) et de vannes sur les canaux (martellières) est mis en place. Les martellières sont construites dans la chaussée « pour vider les eaux qui auront été introduites dans les marais après qu'elles y auront fait leur dépôt », et aussi, lors des crues, transformer les espaces compris entre les chaussées en réservoir pour les eaux surabondantes.

LE VIDOURLE ENTRE ST-LAURENT-D'AIGOUZE ET LE CANAL DE LA RADELLE en 1857 (Archives Départementales de l'Hérault)



³ Archives Départementales du Gard, C71 - Mémoire de Grangent, directeur des Travaux Publics de la province de Languedoc (16-17 mars 1767), C 694 - Registre des verbaux de l'assiette du diocèse de Nîmes (1746), f°20 r°.

⁴ Archives Départementales du Gard, C71 - Mémoire de Grangent, directeur des Travaux Publics de la province de Languedoc (16-17 mars 1767), 75 313 - Transaction entre les Communautés de Marsillargues et Lunel sur l'usage des marais (13 septembre 1785).

L'inondation entre bienfait et catastrophe

UNE GRANDE INJUSTICE AU XIX^e SIÈCLE ?

La documentation antérieure au XIX^e siècle ne fait pas mention d'une opposition particulière entre les deux rives du Vidourle au sujet du renvoi des eaux de crue d'un côté plutôt que de l'autre. Chacune avait avantage, comme nous l'avons vu, à pouvoir recevoir les eaux débordantes ou dérivées pour assainir ses marais. Alors pourquoi, à partir du XIX^e siècle, la rive héraultaise affirme-t-elle systématiquement désormais que c'est à la rive gardoise de recevoir les eaux débordantes du Vidourle ?

Plusieurs hypothèses complémentaires peuvent être avancées :

- L'existence tout d'abord des déversoirs de Pitot qui, d'une certaine manière, crée un précédent et tend à figer une situation. Puisque les brèches ont été entretenues rive gauche, elles doivent continuer à fonctionner ainsi...
- Ensuite, la rive droite compte désormais sur l'avancement des travaux du canal du Rhône à Sète, pour résoudre la question de l'assainissement de ses marais - notamment ceux de Marsillargues - et non plus sur les anciennes pratiques de brèches, trop risquées pour les terrains déjà exondés

et mis en culture. De son côté Lunel, dont la population et les activités n'ont cessé de croître depuis le milieu du XVIII^e siècle, ne veut en aucun cas prendre le risque de surexposer son territoire et l'artère économique que constitue pour elle son canal.

- Enfin, en réponse au fait que la rive droite n'ait pas été associée aux négociations menées par l'Etat et le département du Gard avec la compagnie concessionnaire (traité de 1822) qui va réaliser à la fois la poursuite du canal du Rhône à Sète dans le secteur de l'étang de Mauguio et la déviation du Vidourle vers le grau du Roi. Marsillargues perdra à cette occasion près de 200 ha de son territoire sans aucune indemnisation.

On comprend mieux dans ces conditions l'attitude hostile de la commune de Marsillargues et de la préfecture de l'Hérault lorsqu'en 1835, quelques années seulement après le début de cette affaire, et alors que les travaux de canalisation ne sont pas encore complètement achevés, Gallargues propose de fermer les déversoirs et d'augmenter à leurs yeux l'exposition de la rive droite au risque d'inondation.



Bibliographie

Nous renvoyons pour le détail des références et pour les sources d'archives consultées à l'étude historique à l'origine de cette plaquette.

- Chassin du Guerny (Y.), Durand-Tullou (A.), Statut de quelques communautés du Bas Languedoc aux XVI^e-XVII^e siècles d'après les sources notariales, Actes du LVIX^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 1988, p. 147-157.
- Comte de Dienne (M. le), Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789, Paris, H Champion, 1891, 570 p.
- Ducros, Mémoire sur les travaux publics du Languedoc, Montpellier, 1790.
- Gausson (Ivan), Le Vidourle et ses vidourlades, Paris : le Livre d'histoire, impr. 2005, 1 vol. (200 p.) ; Fac-sim. de l'éd. de 1937.
- Humbert (Pierre), La vie et l'œuvre d'Henri Pitot (1695-1771), Montpellier, Imp. Paul Déhan, 1954, 34 p.
- Le Roy Ladurie (Emmanuel), Histoire du Languedoc, Paris, Presses universitaires de France, 1990, 126 p.
- Maistre (A.), Le Canal des Deux Mers, Toulouse, Privat, 1968, 309 p.
- Nelli (René), Histoire du Languedoc, Paris, Hachette, 1974, 351 p.
- Noël (Simone), « Etude hydrologique du Vidourle », Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, janvier-juin 1962, p. 63-162.
- Pasquier (Léon), Le Cailar, Le Vistre et Le Rhony à travers l'histoire, [publ. par le Conseil municipal du Cailar], [Nîmes] (8, rue de Berne, 30000) : Presses du Castellum ; 1981, XXII-413 p. ; réédition, Nîmes, C. Lacour, 1993.
- Pinon (Pierre) s. dir., Un Canal ... des canaux, Catalogue de l'exposition tenue à Paris de mars à juin 1986, Paris, C.N.M.H.S.-Ministère de la Culture, Paris, Picard, 1986.
- Ricard (Yves), « Etude chronologique du canal de Lunel », Etudes Héraultaises, n°28-29, 1997-1998, p. 43-51.
- Viguiier (Jules), « Etude sur les Travaux Publics de la Province de Languedoc au XVIII^e. Histoire des contestations relatives au dessèchement des marais et à la construction du canal de navigation entre Beaucaire et Aigues-Mortes 1738-1746 », Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, 1889, p. 281-302.

RÉUNIONS PUBLIQUES DE PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE HISTORIQUE SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BASSE VALLÉE DU VIDOURLE



Le 19 Décembre 2007 à Aimargues sous la Présidence de Christian Valette.



Le 20 Décembre 2007 à Lunel sous la Présidence de Claude Barral.



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**
Etablissement Public Territorial de Bassin

JUIN 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jean-Charles Amar
(DGS du SIAV)

AUTEUR

Denis Cœur
(ACTHYS Diffusion)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Denis Cœur
SIAV

DIRECTION

Conseil Général de l'Hérault,
Maison des Élus
Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

SIÈGE

Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
11, rue Court de Gébelin
Imm. le Neuilly • 2° ét.
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

Président du SIAV

Claude Barral

Vice-président du SIAV

Christian Valette

Contactez-nous

Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
Conseil Général de l'Hérault
Maison des Elus, 1000, rue d'Alco
34 087 Montpellier - Cedex 4

**CONCEPTION, RÉALISATION
ET IMPRESSION**

CHIRRIPO
04 67 07 27 70

Imprimé sur papier recyclé

